

LA COMMUNE DE SAINT ELOI

LE TEMPS PERISCOLAIRE

Guide explicatif 2020 / 2021





I. CONTEXTE

Qu'est-ce que le temps périscolaire ?

Est qualifié de périscolaire le temps avant et après la classe durant lequel la commune organise la prise en charge des enfants scolarisés.

Le temps périscolaire concerne donc :

- la période d'accueil du matin avant la classe dès 07h30.
- la période méridienne, de la fin de la matinée au retour en classe l'après-midi de 11h20 à 13h20 ; cette période inclut le temps de restauration collective.
- la période d'accueil du soir après la classe de 16h40 à 18h30.

Comment organiser le temps périscolaire ?

En proposant à chaque enfant un temps adapté à ses besoins avec des activités individuelles ou collectives (Ateliers de découverte artistique, sportive, culturelle...) ainsi que des temps de repos si nécessaire.

Les objectifs éducatifs

- Etre à l'écoute du rythme de chacun

En prenant en compte chaque enfant comme individu et en laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil.

En étant à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.

En installant différents ateliers individuels ou collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

- Proposer à chaque enfant scolarisé sur la commune un parcours éducatif cohérent et adapté à ses besoins.

En plus des activités manuelles et jeux de société, Aurore met en place deux projets durant l'année : un pour Noël et un au printemps.



L'équipe municipale réfléchit à mettre en place des interventions ponctuelles sur des sujets variés. Plus d'informations vous seront communiquées dans le courant de l'année.

Les intervenants

Aurore : Accueil du matin et du soir pour le périscolaire / Pause méridienne et repas

Alexandra : Sieste

Géraldine : Pause méridienne et repas

II. EMPLOI DU TEMPS

Horaire/Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 08h20	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20 – 11h20	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h20 – 13h20	Pause méridienne repas + récréation + sieste			
13h20 – 16h40	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
16h40-18h30	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil du soir

III. GARDERIE PERISCOLAIRE DE ST ELOI

L'accueil du matin : 7h30 - 8h20

L'enfant peut être accueilli à partir de 07h30 dans la salle polyvalente. Les enfants arrivent de manière échelonnée et bénéficient de l'encadrement d'une animatrice Aurore Ouillon. Des activités manuelles et jeux de société sont mis en place.

L'objectif recherché est avant tout d'offrir un temps d'accueil calme et serein facilitant une transition en douceur du cercle familial vers la collectivité.

Les enfants sont reconduits dans leurs classes respectives à 8h20.

Mesures COVID : Port du masque pour les adultes. Lavage des mains à l'arrivée et avant le retour en classe ainsi que le respect des gestes barrières.

L'accueil du soir : 16h40 – 18h30

Les enfants sont pris en charge par Aurore à 16h40.

Après un temps consacré au goûter fourni par les parents, différentes activités éducatives sont proposées aux enfants en extérieur ou en intérieur.

La participation se fait toujours sur la base du volontariat.

Il s'agit sur ce temps de leur permettre de se ressourcer après la journée de classe, certains en étant actifs, d'autres en restant plus tranquilles.

- **Rappel :**

Le goûter : Le goûter est à la charge des parents. Il doit être déposé dans le cartable de l'enfant. Lavage des mains à l'arrivée et après le goûter

Mesures COVID : Port du masque pour les adultes. Respect des gestes barrières

Retard : Il est impératif d'appeler Aurore en cas de retard dû à un événement imprévisible. Tout retard répété entrainera l'exclusion de l'enfant pour l'accueil du soir.

IV. PAUSE MERIDIENNE

L'accueil sur le temps de pause méridienne 11h20 –13h20

La commune souhaite faire de la pause méridienne un temps d'accueil adapté au besoin de chacun. Ce temps d'accueil s'articule entre un temps de restauration et un temps d'animation encadré ou autonome.

Le temps de repas se déroule de 11h30 à 12h15 environ. Les enfants sont encadrés par Aurore et Géraldine.

Suite au repas, un passage aux toilettes et un lavage des mains sont organisés.

Les enfants peuvent ensuite accéder à des temps d'animation sur les différents espaces récréatifs à disposition. Activités sportives, jeux de société, activités manuelles... La participation à ces animations se fait sur la base du volontariat. Etant soucieux du rythme de l'enfant, celles et ceux qui préfèrent être au calme ont accès au coin bibliothèque plus propice à la détente.

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire accueille vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont élaborés à partir de produits frais par le prestataire Bourg Traiteur.

L'accompagnement et la surveillance des enfants sont assurés par Aurore et Géraldine. Les enfants sont mis à contribution pour aider les plus petits et pour le rangement.

Les menus sont consultables sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école et sur le site internet de la commune : sainteloi.fr

La sieste

Petite section / Moyenne section : Après un temps libre (calme ou activités en fonction du besoin de l'enfant), les enfants sont accompagnés en salle de sieste.

Les parents sont invités à se rapprocher d'Alexandra pour toute adaptation.

Grande section : Seuls les enfants ayant un besoin de sieste y participeront.



V. VIVRE ENSEMBLE

Pour que chacune et chacun puisse participer pleinement aux activités proposées, voici quelques règles simples à respecter.

JE DOIS

- être poli avec Aurore, Géraldine et Alexandra ainsi qu'avec mes camarades : je dis "bonjour", "au revoir", "merci", "s'il-te-plaît"...
- écouter et respecter Aurore, Géraldine et Alexandra
- Prendre soin du matériel

JE PEUX SURTOUT

- passer du bon temps et m'amuser avec les autres
- utiliser tout le matériel proposé
- proposer mes idées

INFORMATIONS AUX PARENTS

Ces règles de fonctionnement sont présentées et expliquées très régulièrement aux enfants par nos animatrices.



VI. TARIFS

Le montant de la garderie :

2 € de l'heure. Libre d'accès après réalisation du dossier d'inscription.
Possibilité de faire à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.
Toutes les informations sont présentes dans le dossier d'inscription.

Le montant de la cantine :

4,75 € par repas si vous effectuez l'inscription sur le site avant le 20 du mois précédent. Si ce n'est pas le cas, le montant sera de 5,55 €.

Pour rappel, le site de la cantine est : <http://inscriptions.commune-faramans.fr/>

Toutes les informations sont présentes dans le dossier d'inscription.

VII. CONTACT

Pour plus de renseignements, vous pouvez :

- Contacter la mairie :

Tél : 04 74 61 09 20

E-mail : communesteloi@gmail.com

- Echanger avec le personnel encadrant
Alexandra, Géraldine, Aurore